



Carte Bleue UE

Remarque importante: vous ne pouvez demander une "carte bleue UE" que si vous remplissez les conditions suivantes:

Diplôme universitaire étranger reconnu ou comparable ou diplôme universitaire allemand avec un salaire minimum actuel de 58.400,00 EUR / an ou 4.866,67 EUR / mois (à partir 01.01.2023)

Ou

• Diplôme universitaire étranger ou diplôme universitaire allemand reconnu ou comparable, activité dans une profession dite déficitaire (mathématicien, informaticien, scientifique, ingénieur, médecine humaine (à l'exception de la médecine dentaire) et un salaire minimum actuel de 45.552 EUR / an ou 3.796 EUR / mois (à partir 01.01.2023).

Tous les demandeurs doivent se présenter personnellement auprès du Service des visas de l'Ambassade en présentant les documents suivants Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et deux photocopies lisibles. Tous les documents doivent être traduits en langue allemande.

copie 1	copie 2	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande (VIDEX) , y compris les instructions conformément à §54 AufenthG, entièrement rempli et signé .
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	passport du demandeur en cours de validité (minimum 6 mois) et
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photocopie de la page 2 du passport du demandeur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photo d'identité biométrique
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	lettre de motivation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif des qualifications requises: <ul style="list-style-type: none">diplôme de l'enseignement supérieur (légalisé par les ministères tunisiens) et
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">Justificatif concernant la reconnaissance du diplôme en Allemagne <p>La reconnaissance du diplôme est une condition indispensable pour que votre demande de visa puisse être acceptée. Pour savoir si votre diplôme est reconnu en Allemagne, veuillez consulter le site : http://anabin.kmk.org Une copie du résultat de votre recherche est à présenter lors de votre demande de visa.</p>

		<p>Veillez noter: Votre diplôme ne peut être reconnu que si l'université et le diplôme individuel sont référencés dans Anabin. Si ce n'est pas le cas, <u>vous devez</u> lancer un processus de reconnaissance de certificat au ZAB : https://www.kmk.org/zab</p>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Déclaration relative à l'emploi</u> signé par l'employeur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contrat de travail signé
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Preuve d'une assurance maladie pour la période comprise entre l'entrée en Allemagne et le début du travail
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(Facultatif) Autorisation préalable de l'Agence fédérale pour l'emploi conformément à l'article 36 III BeschV ou de l'autorité des étrangers dans le cadre de la procédure accélérée pour les travailleurs qualifiés conformément à l'article 81a AufenthG

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa.

Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.